
AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 367-23

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Le Règlement de remplacement numéro 367-23 modifiant le règlement numéro 188-07 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle d'envergure régionale, de délimiter le périmètre particulier du Quartier industriel Ouest et du quartier industriel Larry-Ball, d'intégrer le Parc naturel du Lac-Jérôme à même une aire d'affectation Récréative, d'agrandir l'affectation Urbaine et d'ajuster la délimitation du périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme, a été adopté de la façon suivante :

- 31 mai 2023 : Avis de motion
- 31 mai 2023 : Dépôt et Adoption du Projet de règlement
- 28 juin 2023 : Assemblée de consultation publique
- 27 septembre 2023 : Adoption du règlement
- 13 décembre 2023 : Adoption du règlement de remplacement
- 16 janvier 2024 : Approbation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- 18 janvier 2024 : Entrée en vigueur

Toute personne intéressée peut consulter ce Règlement au bureau de chacune des municipalités membres et au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord, situé au 349, rue Labelle à Saint-Jérôme ou sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://mrcrdn.qc.ca>

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2 février 2024.



Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier